MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

APIJ

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Fiche 1

LE PROJET InSERRE
Éléments généraux

Vue depuis la voie d'accès vers la porte d'entrée et parvis - Crédit : A26 - Architectures

Qu'est-ce qu'InSERRE ?

Le projet InSERRE est une expérimentation nationale destinée à prévenir la récidive des personnes sortant de prison, à lutter contre la surpopulation carcérale, à faciliter l'insertion professionnelle des personnes détenues et à réduire le coût de la détention. Cette initiative du ministère de la Justice repose sur un parcours dedans-dehors centré sur le travail et la formation.

Pourquoi cette expérimentation ?

Cette expérimentation prend place dans le cadre plus général du Plan 15 000 et des politiques prioritaires du gouvernement. Le plan 15 000, priorité du président de la République, portera à 75 000 places le nombre total de places disponibles d'ici 2027. Ce programme vise à assurer la réponse pénale, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, améliorer la prise en charge des personnes détenues et lutter contre la surpopulation carcérale.

Parmi ces 15 000 nouvelles places, le choix a été fait de mener dans

le cadre des politiques prioritaires du gouvernement touchant à l'insertion professionnelle, une expérimentation tout spécifiquement tournée vers la réinsertion professionnelle et la prévention de la récidive, par une responsabilisation de la personne détenue et son inscription dans un parcours professionnel cohérent (travail pénitentiaire et formation) afin de faire de la peine un temps utile.

Les études ont en effet montré que bénéficier pendant la détention d'une action de formation professionnelle ou d'emploi fait baisser le taux de récidive de manière significative selon les actions engagées.

Que veut dire InSERRE ?

InSERRE signifie « Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi ».

Comment désigner l'établissement ?

L'établissement qui se construit est un établissement pénitentiaire qui sera appelé InSERRE Arras.

De quoi sera constitué l'établissement ?

Les établissements InSERRE seront constitués de cellules individuelles, d'espaces de travail et de formation, d'un espace citoyen et d'autres zones nécessaires à la vie en détention.

Quelles sont les spécificités d'un établissement InSERRE ?

Les spécificités d'un établissement InSERRE sont : 100% des personnes détenues ont accès à un travail ou une formation, les cellules sont individuelles, les établissements sont de petites tailles (100 à 180 places par établissement), ils bénéficient d'un espace citoyen et favorisent l'ouverture sur l'extérieur grâce à un parcours dedans-dehors centré sur le travail et la formation.

Pourquoi si peu de places ?

Le nombre limité de places dans chaque établissement InSERRE est lié au fait qu'il s'agit d'une expérimentation nationale qui doit être conduite progressivement. L'encadrement spécifique, au plus près des personnes détenues, ne permet pas d'envisager un établissement de plus grande taille.

Est-ce qu'il y aura d'autres InSERRE autre part ?

Il existe deux autres projets InSERRE : Toul et Donchery. En fonction des résultats de l'expérimentation, des possibilités d'essaimage pourront être étudiées.

Arras Communauté Urbaine

LSB SAINT-LAURENT-BLANGY